Nations Unies DP/2002/1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale
11 octobre 2001
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2002
28 janvier-8 février 2002, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

Rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2001 (10-14 septembre 2001, New York)

Table des matières

Chapitre		*Page*
I.	Questions d'organisation	3
	Débat consacré au PNUD	
II.	Questions financières, budgétaires et administratives	4
III.	Plan de financement pluriannuel	14
IV.	Évaluation	15
V.	Cadres de coopération de pays et questions connexes	15
VI.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	23
	Débat consacré au FNUAP	
VII.	Programmes de pays et questions connexes	25
VIII.	Questions financières, budgétaires et administratives	32
IX.	Questions diverses	37

01-62740 (F) 141201 151201

Décisions adoptées

Numéro		*Page*
2001/13	PNUD : Projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003	11
2001/14	UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et rapport sur le montant de la réserve opérationnelle	25
2001/15	Assistance au Myanmar	22
2001/16	FNUAP : Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003	36
2001/17	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2001	37

I. Questions d'organisation

Durée de la session

1. En raison des événements tragiques survenus le 11 septembre 2001 à New York, la durée de la seconde session ordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a été ramenée de cinq à trois jours.

Plan de travail du Conseil d'administration pour 2002

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de la session.

3. Le Conseil d'administration a approuvé la liste des questions devant être abordées par le Conseil d'administration en 2002 (DP/2001/CRP.16).

4. Le Conseil d'administration a également approuvé son calendrier de travail pour 2002 : première session ordinaire du 28 janvier au 8 février; session annuelle du 17 au 28 juin (Genève); seconde session ordinaire du 23 au 27 septembre 2002.

Rationalisation de la documentation et simplification des méthodes de travail du Conseil d'administration

5. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a présenté le document DP/2001/CRP.17-DP/FPA/2001/CRP.2 sur la rationalisation de la documentation et la simplification des méthodes de travail du Conseil d'administration, établi conjointement par le PNUD et le FNUAP.

6. Le Directeur a noté que le PNUD et le FNUAP se proposaient de réduire de 50 % le volume de la documentation. S'agissant de la présentation, il a proposé d'adopter une approche plus rigoureuse et plus stricte pour faciliter l'identification des principaux éléments des documents. Le Conseil d'administration souhaiterait peut-être continuer de réfléchir aux moyens d'améliorer ses méthodes de travail. Cet effort serait mené dans le cadre des structures et des principes existants. Il appartenait au Conseil d'administration de se prononcer sur ces questions et de conseiller le secrétariat.

7. Le chef du Service de la liaison avec le Conseil d'administration a fait siennes les observations du Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques. L'objectif du document de séance était d'assurer le suivi de la décision 96/45, qui avait déjà permis d'améliorer sensiblement les méthodes de travail, notamment dans le domaine de la documentation, qui continuait néanmoins de poser problème. Il était donc temps de réviser le processus afin de mieux servir le Conseil d'administration et de réduire la charge de travail des services de conférence de l'Organisation des Nations Unies.

8. Un certain nombre de délégations ont rendu hommage au PNUD et au FNUAP pour la qualité du document et des déclarations liminaires. Elles ont convenu que les points soulevés méritaient une attention particulière.

9. S'agissant de la documentation, on s'est accordé à reconnaître qu'il fallait en réduire considérablement le volume sans en sacrifier la qualité. Les documents du Conseil d'administration devraient être distribués aux missions dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, dans un délai de six

semaines, conformément à la règle adoptée par l'Assemblée générale. Deux délégations ont demandé que les documents soient rédigés dans un langage plus simple, comportant moins d'abréviations et d'acronymes. Une délégation a fait observer qu'il y avait trop de documents de séance. Elle a déploré que les décisions soient, de plus en plus souvent, prises sur la base de ces documents, qui n'avaient pas de caractère officiel. Le Conseil d'administration pouvait exceptionnellement prendre des décisions en s'appuyant sur un texte publié uniquement en anglais. Or, cela était devenu la règle et non plus l'exception. Des mesures devaient impérativement être prises pour éviter de telles pratiques.

10. Les participants se sont accordés à reconnaître que les méthodes de travail du Conseil d'administration devaient être améliorées dans le cadre des structures et principes existants. Vu l'importance attachée au sujet, certaines délégations ont proposé que les consultations se poursuivent au sein des différents groupes et entre eux. Une délégation a proposé que le secrétariat rassemble les recommandations faites à l'issue de ces consultations dans un rapport qui serait soumis au Conseil d'administration en 2002.

11. Un représentant a déclaré que sa délégation était disposée à aider le secrétariat, à sa demande, à appliquer certaines des recommandations émanant des membres du Conseil d'administration.

12. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a remercié les délégations de leurs propositions et de leurs observations constructives. Il a convenu de la nécessité de poursuivre le débat et a indiqué que le secrétariat continuerait de consulter les membres du Conseil d'administration dans les mois à venir.

13. Le Comité d'administration a pris note des propositions concernant la rationalisation de la documentation et la simplification des méthodes de travail du Conseil d'administration (DP/2001/CRP.17-DP/FPA/2001/CRP.2), ainsi que des observations.

Débat consacré au PNUD

II. Questions financières, budgétaires et administratives

Projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2002-2003

14. L'Administrateur a présenté son rapport sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2001/21). Il a commencé par présenter les événements nouveaux survenus depuis la session annuelle de 2001. Il a notamment appelé l'attention sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, au cours de laquelle le PNUD avait joué un rôle actif et continué d'appuyer l'action du Secrétaire général visant à mobiliser les ressources et l'opinion publique. Il a rendu compte du lancement réussi du *Rapport sur le développement humain 2001 : mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*. Le Gouvernement mexicain avait accueilli la réunion de lancement, qui avait retenu l'attention des médias.

15. L'Administrateur a rendu compte de l'exposé qu'il avait présenté au Conseil économique et social à sa session ordinaire (Genève), ainsi que du Sommet du G-8

sur les technologies de l'information et de la communication pour le développement (Gênes). Il avait en outre rencontré les représentants résidents du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avait assisté à la Conférence postministérielle entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et ses partenaires de dialogue au Viet Nam, à la dixième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement, tenue sous l'égide du Groupe des 77 en République islamique d'Iran, à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et avait coprésidé la réunion mondiale du personnel du PNUD (Afrique du Sud, 30 août 2001). Le choix de l'Afrique du Sud comme pays d'accueil avait mis en lumière l'importance que le PNUD accordait aux bureaux de pays. Ses récentes visites sur place avaient permis à l'Administrateur de constater que le PNUD avait franchi un cap et jouait un rôle remarquable dans les activités de renforcement des capacités; elles avaient en outre conforté sa confiance dans le principe de l'exécution nationale des projets. Les exemples remarquables de partenariats et la confiance que les pays bénéficiant des programmes vouaient au PNUD avaient également confirmé ces points de vue.

16. Se référant à l'application de ses plans d'action pour 2002-2003, l'Administrateur a indiqué que 80 bureaux de pays avaient déjà été réorganisés. La réorganisation, dirigée par le PNUD et gérée avec l'aide de quelques consultants, répondrait aux nouveaux besoins en matière de renforcement des capacités et de concertation sur l'action à mener dans les pays bénéficiant des programmes et réduirait les coûts administratifs de 15 % en moyenne, conformément aux objectifs de croissance zéro établis dans le budget de l'exercice biennal 2002-2003. Les efforts menés avaient déjà permis d'améliorer l'efficacité et de rationaliser les activités au niveau des pays. Le nombre de fonctionnaires au siège avait baissé de 18 % (212 postes supprimés sur un total de 948). Les réductions nettes à la fin de 2001 seraient d'environ 22 %, et non de 25 % comme prévu initialement, en raison de la nécessité de renforcer quelque peu les capacités dans des domaines de plus en plus importants tels que la lutte contre le VIH/sida, les technologies de l'information et de la communication pour le développement, les interventions d'urgence et le système interne de gestion de l'information du PNUD. Des réductions d'effectifs supplémentaires étaient prévues pour les 6 à 12 prochains mois de 2002, conformément à l'objectif de réduction des effectifs de 25 % par rapport à 2000, qui avait marqué le début de la réforme.

17. L'Administrateur a annoncé que l'exercice de simplification avait permis d'accomplir de réels progrès car il plaçait les résultats au centre de l'activité du PNUD en établissant des liens entre les instruments d'évaluation des programmes, de la gestion et des performances. Pour ce faire, les bureaux de pays avaient utilisé un système unique de gestion, axé sur les résultats, pour planifier la plupart des aspects de leur travail, les contrôler et en rendre compte. D'ici à la fin de 2001, ils utiliseraient un cadre de résultats stratégiques plus souple et un cadre de coopération de pays plus simple, adaptés au cadre de résultats stratégiques et aux instruments de programmation de l'ONU. La fiche de suivi deviendrait le seul outil de gestion et serait assorti d'un instrument d'évaluation simplifié pour garantir l'harmonisation des résultats et des performances individuelles des fonctionnaires. Parallèlement à l'initiative de simplification, une attention particulière serait accordée à la restructuration des opérations afin d'accroître l'efficacité des bureaux de pays. L'amélioration des méthodes de travail serait le moteur de la prochaine génération

de systèmes informatiques du PNUD et appuierait les efforts d'harmonisation de l'Organisation. L'Administrateur a souligné que le PNUD continuerait de privilégier l'exécution nationale des programmes.

18. Le nouveau centre d'évaluation serait chargé de sélectionner les coordonnateurs et les représentants résidents en identifiant les candidats ayant le profil requis pour mener la réforme de l'ONU et diriger les équipes de pays dans un environnement de plus en plus complexe. L'Administrateur a rendu hommage aux gouvernements qui avaient appuyé financièrement l'exercice d'évaluation.

19. L'Administrateur a signalé que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) venait seulement d'achever l'examen du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le Secrétaire général et le Comité de coordination de la gestion avaient prévu d'examiner le rapport prochainement, et les consultations avec le Conseil d'administration commenceraient une fois l'examen terminé.

20. L'Administrateur a déclaré que la stratégie du budget consistait à adapter les ressources aux objectifs et aux priorités des plans d'action. Les difficultés financières avaient rendu nécessaire l'élaboration d'un budget réduit et stratégique, aux priorités redéfinies. Les ressources avaient été allouées de manière à appuyer le renouveau du PNUD. Les économies dégagées grâce aux réductions supplémentaires seraient investies dans les ressources humaines – principalement dans la formation et la sécurité du personnel, la lutte contre le VIH/sida, la simplification des opérations et l'informatique au service du développement. Le renouveau du PNUD exigeait que soit appliquée toute une série de services faisant appel à des capacités financées aussi bien par le budget d'appui que par les ressources consacrées aux programmes. Les activités de renforcement des capacités et de conseil du PNUD étant des activités de développement axées sur les individus, l'organisation devait examiner comment les ressources étaient perçues et réparties entre le budget des programmes et le budget d'appui. L'Administrateur a indiqué au Conseil d'administration que le PNUD donnerait des détails supplémentaires lors de l'examen des futurs arrangements par le Conseil à sa session de 2002.

21. L'Administrateur a fait remarquer que la diminution des ressources ordinaires, observée depuis huit ans, avait été inversée et que, d'après les prévisions, les contributions allaient augmenter en 2001 de 5,6 %, soit 36 millions de dollars par rapport à un montant total net de 634 millions de dollars recueilli en 2000. Les objectifs du plan de financement pluriannuel pour 2002 et 2003 avaient néanmoins été révisés à la baisse pour tenir compte des prévisions plus réalistes établies à 800 millions de dollars et 900 millions de dollars, respectivement. Du fait des paiements escomptés et du respect du calendrier des paiements par certains donateurs en 2001, le PNUD avait reconstitué sa réserve opérationnelle et était de nouveau sur la bonne voie. Le cofinancement par les donateurs (hors ressources de base) avait continué d'augmenter et représentait environ 30 % du montant total des recettes pour 2000. En application des décisions prises lors de la réunion ministérielle et de la seconde session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration, le PNUD avait présenté un nouveau budget plus cohérent et plus adapté à l'évolution des ressources. Le budget comptait deux types différents de recettes, outre les ressources ordinaires. Le premier, le cofinancement par des tiers, était comparable aux ressources ordinaires en ce qu'il était utilisé pour les priorités dans le secteur du développement hors du pays contributeur. Le second, le partage des coûts par les pays bénéficiaires du programme, finançait des projets dans les pays contributeurs. Dans le document de

présentation du nouveau budget, les ressources ordinaires et le cofinancement par des tiers étaient présentés comme relevant d'une catégorie différente de donateurs et distincts des ressources locales fournies par les pays bénéficiaires du programme. Le montant total des recettes escomptées pour 2002-2003 était de 4,9 milliards de dollars, dont 3 milliards de dollars émanant des donateurs et 1,9 milliard de dollars correspondant aux ressources locales. Sur ces ressources, 83 % iraient aux activités relatives aux programmes et les 17 % restants seraient alloués aux activités du budget d'appui. Sur les 17 % alloués au budget d'appui, 6 % étaient destinés aux activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies.

22. L'Administrateur a souligné que le nouveau budget, d'un montant net de 502,6 millions de dollars pour 2002-2003, était de 15,7 millions de dollars inférieur au budget adopté pour 2000-2001. Ce chiffre reflétait à la fois une réduction de volume nette (43,1 millions de dollars) et une augmentation des dépenses largement due à l'inflation (24,6 millions de dollars). Le PNUD était parvenu à ce chiffre en réduisant les ressources de 70,5 millions de dollars au siège et dans les bureaux de pays, en augmentant de 11 millions de dollars l'appui institutionnel dans des domaines tels que la sécurité et l'évaluation des compétences et en attribuant 15,7 millions de dollars aux domaines prioritaires, principalement dans les bureaux de pays. Les propositions tenaient également compte d'évaluations plus réalistes des recettes.

23. L'Administrateur a également présenté des propositions budgétaires pour les Volontaires des Nations Unies (VNU), le Bureau des services d'achat interorganisations (BSAIO), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Le budget de l'UNIFEM avait été ajusté pour répondre aux objectifs relatifs à l'augmentation de ses sources de financement, à la gestion du programme et au principe de la stratégie axée sur les résultats. Les dépenses d'appui au programme reflétaient la nouvelle stratégie adoptée en matière de ressources humaines, qui devait permettre à l'UNIFEM d'améliorer sa coopération technique et ses services dans le cadre des programmes relatifs à l'égalité entre les sexes dans les pays collaborant avec d'autres organismes des Nations Unies.

Observations générales sur le rapport de l'Administrateur

24. Les délégations ont remercié l'Administrateur pour son discours liminaire remarquable et la grande qualité des rapports. Elles ont indiqué que le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 leur semblait équilibré, réaliste et stratégique. De nombreuses délégations ont regretté l'insuffisance des contributions au titre des ressources ordinaires et le nombre restreint de donateurs. Elles ont souligné que les ressources ordinaires constituaient la substance même du financement de l'organisation et que les autres ressources pouvaient les compléter mais non s'y substituer. Les délégations se sont donc félicitées de constater que la tendance à la baisse des ressources ordinaires, qui avait marqué les huit dernières années s'était inversée, quoique le niveau atteint demeurait en deçà des objectifs initialement fixés dans le plan de financement pluriannuel. Ce redressement de la situation témoignait de l'appui politique accordé au PNUD pour la réalisation de ses objectifs prioritaires, conséquence des bons résultats obtenus dans le cadre de ses plans d'action. Les délégations ont souligné qu'il fallait davantage de ressources ordinaires pour assurer au PNUD une présence mondiale, fondée sur les principes de neutralité et de multilatéralisme. Certains intervenants ont estimé optimiste

l'augmentation prévue de 800 millions de dollars, et une délégation a souligné qu'il était à craindre que le montant obtenu ne soit inférieur à ces prévisions. D'autres ont annoncé que leur gouvernement avait l'intention de maintenir ou d'augmenter le niveau de leur contribution en 2002. Certaines délégations ont souligné qu'il était important, pour que les contributions demeurent à un niveau élevé, d'en répartir équitablement la charge.

25. De nombreuses délégations ont dit qu'elles appréciaient les efforts déployés par le PNUD pour contenir la masse budgétaire, mais qu'elles étaient préoccupées par la baisse des montants affectés aux activités de développement dans les pays à faible revenu, notamment en Afrique. Elles ont prié l'Administrateur d'envisager une moindre réduction du budget d'appui consacré aux pays les moins avancés, tout en maintenant une masse critique de ressources dans ce pays pour faire face à leurs besoins en matière de développement, recensés dans le Programme d'action adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Deux délégations ont souligné qu'il fallait examiner la situation particulière des pays en transition avant de procéder à des réductions budgétaires.

26. Plusieurs intervenants ont approuvé l'approche adoptée par le PNUD pour diversifier ses sources de financement. Certaines délégations ont fait remarquer que les pays les moins avancés n'avaient toujours pas reçu une part équitable des ressources. Un intervenant a demandé à savoir s'il était prévu de mobiliser des ressources spéciales pour l'Afrique. De nombreuses délégations, reprenant les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), ont souligné que le montant des dépenses d'appui devrait correspondre fidèlement au coût intégral des services fournis au titre des autres ressources. Certaines délégations ont accueilli avec satisfaction l'idée d'accroître les montants facturés au titre du recouvrement des coûts, et une délégation, tout en reconnaissant la nécessité d'imputer une « part équitable » des dépenses d'appui sur les autres ressources, a souligné que le PNUD devait demeurer compétitif.

27. Une délégation a fait observer que le rapport d'ensemble appui-dépenses (21,9 %) restait relativement élevé. Une autre a demandé s'il existait un rapport comparable pour les autres organismes des Nations Unies. S'appuyant sur les observations du CCQAB, une des délégations a dit qu'elle s'opposait au transfert du coût de 27 postes d'économiste au budget du programme.

28. Certains intervenants ont approuvé les efforts de restructuration déployés au niveau des bureaux de pays pour améliorer l'efficacité et la qualité des services. L'un d'entre eux a suggéré que ces initiatives soient menées en consultation avec les gouvernements des pays bénéficiaires des programmes.

29. De nombreux orateurs se sont dit favorables à un surcroît d'investissement dans les domaines de l'apprentissage, de la lutte contre le VIH/sida, de la sécurité du personnel, du processus d'évaluation pour les coordonnateurs résidents, des exercices de simplification et des technologies de l'information au service du développement. Plusieurs délégations ont suggéré que le PNUD coordonne ses efforts avec ceux du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications.

30. Plusieurs délégations ont souligné l'importance que le système des coordonnateurs résidents, notamment le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement revêtait pour le PNUD. Une délégation a demandé au PNUD de

redoubler d'efforts pour fonder de nouvelles Maisons des Nations Unies dans le cadre des activités de réorganisation menées au sein du système des Nations Unies. Deux délégations ont soutenu l'initiative du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) tendant à créer un bureau commun, avec à sa tête un directeur qui assumerait à la fois les fonctions de coordonnateur résident et celles de représentant des organisations participantes.

31. Certaines délégations se sont félicitées que le PNUD mette l'accent sur les situations de crise et d'après-conflit par l'intermédiaire de sa Division des interventions d'urgence. L'organisation devrait cependant rester dans les limites de son mandat. Une délégation a suggéré que le PNUD renforce le rôle de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) dans ce domaine. Une autre a ajouté qu'il était nécessaire d'affecter des ressources supplémentaires à la CTPD pour qu'elle soit efficace.

32. Certaines délégations ont reconnu que l'UNIFEM avait obtenu de bons résultats. Deux délégations se sont cependant dites préoccupées par l'augmentation du budget d'appui et l'accroissement des effectifs au siège, soulignant que l'UNIFEM ne devrait pas devenir une autre institution spécialisée avec les services d'appui correspondants.

33. Certaines délégations se sont félicitées des bons résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en ce qui concerne la décentralisation et les secteurs du microfinancement.

34. Certaines délégations ont dit qu'elles approuvaient l'idée d'évaluer de manière plus réaliste les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Une délégation a cependant demandé qu'à l'avenir, les contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs soient ventilées dans le projet de budget, de manière à ce que les contributions des gouvernements des pays bénéficiaires de programmes soient visibles.

35. Certaines délégations ont demandé instamment au PNUD et à la Banque mondiale de coordonner leurs efforts, compte tenu de leurs avantages comparatifs, pour éviter une répétition inutile des tâches.

Réponse de l'Administrateur

36. L'Administrateur a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs remarques constructives sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003, ainsi que les gouvernements donateurs pour leurs contributions généreuses aux ressources ordinaires et autres ressources du PNUD. Il espérait que tous les donateurs suivraient l'exemple de ceux qui avaient augmenté le montant de leurs contributions pour que le PNUD puisse disposer des ressources appropriées afin de s'acquitter convenablement de son mandat.

37. L'Administrateur a dit qu'il se félicitait du débat sur le recouvrement des coûts. Il a apporté des éclaircissements sur la façon dont les principales fonctions du PNUD étaient financées grâce aux ressources ordinaires, notamment le poste du coordonnateur résident, dont on ne doit pas tenir compte, selon lui, dans le rapport coût-appui au titre des ressources ordinaires. L'organisation dans son ensemble s'appuyait largement sur les autres ressources, en particulier dans les pays où elles atteignaient un montant important, comme au Brésil.

38. Évoquant la baisse des ressources allouées aux pays à faible revenu, notamment en Afrique, l'Administrateur a expliqué que la distribution des ressources ordinaires du programme répondait à des critères objectifs adoptés par le Conseil d'administration et que seule une augmentation générale des contributions au titre des ressources ordinaires permettrait d'affecter des ressources plus importantes aux pays à faible revenu. L'Administrateur est convenu qu'il était nécessaire d'obtenir des fonds supplémentaires au titre des autres ressources pour l'Afrique et a indiqué qu'un certain nombre de mesures avaient été prises en ce sens. Il a ajouté que la question de la mobilisation des ressources avait été prise en compte dans les plans de gestion conçus pour la région, comme convenu lors de la réunion de groupe régionale. Les stratégies de mobilisation des ressources qui s'étaient avérées fructueuses dans d'autres régions, en particulier en Amérique latine, étaient appliquées en Afrique, et le PNUD veillerait à ce qu'une bonne part des fonds d'affectation spéciale thématiques soit mise à disposition.

39. L'Administrateur a expliqué que le processus de compression du personnel avait été suspendu en Afrique pour éviter que les activités des bureaux de pays ne soient sérieusement perturbées. Il a indiqué que les bureaux de pays ne comportaient plus que deux fonctionnaires internationaux en moyenne, puisque c'était cette catégorie qui avait été ciblée jusqu'alors dans les réductions de personnel. On ne pouvait guère réduire davantage le nombre de fonctionnaires internationaux si l'on entendait préserver le principe de l'universalité du recrutement. C'était donc le personnel national qui avait été particulièrement touché par les réductions proposées.

40. L'Administrateur a expliqué que le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications constituait un forum favorisant les interactions entre les secteurs public et privé, ainsi que la mobilisation des ressources pour les technologies de l'information et des communications. Le Groupe d'étude n'ayant donc pas été impliqué sur le plan opérationnel, il n'avait pas empiété sur les grands domaines d'activité du PNUD. L'Administrateur a cependant fait observer qu'il existait un solide partenariat entre le PNUD et le Groupe d'étude.

41. L'Administrateur a souligné que la coopération entre le PNUD et les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, étaient très satisfaisantes, et qu'il était nécessaire d'affiner les rôles respectifs de la Banque mondiale et du PNUD. Il a engagé les membres du Conseil d'administration à encourager une répartition stratégique des tâches entre les deux organisations, par l'intermédiaire de leurs organes délibérants respectifs.

42. L'Administrateur a indiqué que le projet de budget pour l'UNIFEM était approprié compte tenu de la charge de travail de l'organisation, qui s'était accrue avec le temps, et qu'il était donc nécessaire de procéder à des ajustements adaptés sur le plan de la gestion. L'Administrateur a cependant garanti au Conseil d'administration que l'UNIFEM ne se transformerait pas en une institution spécialisée.

43. L'Administrateur a souligné que le PNUD tenait la CTPD pour fondamentale. Il est convenu que des ressources financières supplémentaires étaient nécessaires, d'où la nécessité de mobiliser rapidement des ressources à cette fin.

44. L'Administrateur a dit qu'il était favorable à ce que le renforcement des capacités de la Division des interventions d'urgence soit intégralement financé au titre des autres ressources, et a ajouté que les activités menées par le PNUD dans ce domaine rentreraient pleinement dans le cadre de son mandat.

45. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'examen annuel de la situation financière du PNUD en 2000 (DP/2001/22 et Add.1).

46. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2001/24).

47. Le Conseil d'administration a pris note des informations sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies en 2000 (DP/2001/30 et Add.1).

48. Le Conseil d'administration a pris note de la modification des règles de gestion financière du PNUD (DP/2001/CRP.18).

49. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mise à jour du plan de financement pluriannuel et la révision du cadre intégré d'allocation des ressources (DP/2001/25).

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2001/13
PNUD : Projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

Le Conseil d'administration

A
Budget biennal

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003, figurant dans le document DP/2001/21, qui fait partie intégrante du cadre d'allocation intégrée des ressources du plan de financement pluriannuel;

2. *Prend note également* des propositions de l'Administrateur concernant le cadre financier et le plan de ressources connexe du PNUD, qui figurent aux paragraphes 3 à 11 du document DP/2001/21;

3. *Prend note en outre* des indications données par l'Administrateur concernant l'amélioration de la situation en ce qui concerne le versement par les gouvernements des pays hôtes de leurs contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs et encourage tous ces gouvernements à continuer à l'améliorer en s'acquittant intégralement de leurs obligations;

4. *Prend note* des indications données par l'Administrateur concernant la révision de la proportion des dépenses des bureaux de pays qui sera imputée à l'appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies;

5. *Apprécie* les efforts menés par l'Administrateur pour réduire le volume global du budget; met l'accent sur l'engagement pris par le PNUD en faveur des pays les moins avancés et, tenant compte des besoins de développement de ces pays,

tels qu'ils sont exprimés dans le Plan d'action adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prie l'Administrateur de réduire les coupes prévues dans le budget d'appui en ce qui concerne ces pays;

6. *Prend note* des propositions de l'Administrateur concernant la gestion des ressources humaines qui figurent aux paragraphes 101 à 103 du document DP/2001/21;

7. *Prend note également* des propositions de l'Administrateur relatives aux technologies de l'information et de la communication qui figurent aux paragraphes 104 à 109 du document DP/2001/21 et approuve la demande de l'Administrateur tendant à constituer une réserve provisoire de 11,4 millions de dollars, montant qui sera imputé sur le solde général des ressources et pourrait être compensé par des économies réalisées pendant l'exercice budgétaire en cours;

8. *Prend note en outre* de la proposition de l'Administrateur concernant l'assurance maladie après la cessation du service, telle qu'elle figure aux paragraphes 116 à 118 du document DP/2001/21;

9. *Prend note* de la proposition de l'Administrateur relative à l'ouverture de crédits au titre de la sécurité du personnel, qui figure aux paragraphes 119 à 124 du document DP/2001/21;

10. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant brut de 566 889 700 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, soit 64 327 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant par conséquent à 502 562 700 dollars;

11. *Autorise* l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à une autre, à concurrence de 5 % du montant de la ligne de crédit à laquelle les ressources sont virées.

Budget d'appui biennal 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	273 781,1
Siège	62 356,0
Total partiel	**336 137,1**
Gestion et administration	116 457,7
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureau de pays	81 778,8
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement	2 700,9
Bureau des services d'achats interorganisations	1 112,7
Volontaires des Nations Unies	28 702,4
Total partiel	**114 294,8**
Montant brut total des crédits à ouvrir	566 889,7
À déduire : Montant estimatif des recettes	64 327,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	**502 562,7**

B
Fonds

12. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003 du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme figurant dans le document DP/2001/21;

13. *Approuve* l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est indiqué ci-après :

Budget d'appui biennal 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	FENU	*UNIFEM*
Montant total des crédits à ouvrir	**13 658,5**	**12 337,5**

14. *Prend note* de la proposition du Directeur exécutif du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes figurant au paragraphe 138 du document DP/2001/21 et le prie de continuer à veiller à ce que toutes les décisions concernant le nombre et le classement des postes favorisent pleinement la réalisation des objectifs arrêtés dans la Stratégie et le Plan d'exécution pour la période 2000-2003 et tiennent compte des ressources financières disponibles.

14 septembre 2001

Fonds d'affectation spéciale pour l'environnement et pour l'énergie au service du développement durable

51. L'Administrateur a officiellement inauguré les fonds d'affectation spéciale thématiques pour l'énergie et l'environnement le 10 septembre 2001, lors de la seconde session ordinaire du Conseil d'administration. Il a noté que la création de ces nouveaux fonds d'affectation spéciale témoignait de la place centrale réservée aux services énergétiques et à la protection de l'environnement dans les efforts mondiaux de lutte contre la pauvreté. Il a souligné que l'énergie et l'environnement faisaient partie des priorités de l'organisation en matière de développement. Les nouveaux fonds d'affectation spéciale contribueraient aux efforts déjà déployés à l'échelle mondiale en permettant à la communauté des donateurs de satisfaire les besoins locaux en matière d'environnement et d'énergie auxquels il n'était jusqu'alors pas possible de faire face à l'aide d'autres sources de financement. Pour chacun des nouveaux fonds d'affectation spéciale, l'objectif financier était de 60 millions de dollars sur une période de trois ans. Le Fonds pour l'environnement mondial et le Protocole de Montréal demeureraient d'importantes sources de financement pour les effort déployés par le PNUD sur le plan de l'environnement dans le cadre de ses activités à l'échelon national.

52. Le Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'environnement appuierait l'action menée par le PNUD pour aider les pays à mettre en place des politiques et des institutions efficaces leur permettant de lutter contre la pauvreté tout en préservant l'environnement. Le PNUD mettrait l'accent sur la prise en compte des

questions de gestion de l'environnement dans les cadres de développement à l'échelle nationale, l'amélioration de la gestion de l'environnement au niveau local, et le règlement des problèmes environnementaux sur les plans mondial et régional.

53. Le Fonds d'affectation spéciale thématique pour l'énergie au service du développement durable aiderait les pays à adopter des modes de production et d'exploitation de l'énergie qui soient rentables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement. Le Fonds aiderait à mettre l'accent sur les cadres politiques nationaux, les services énergétiques ruraux, les technologies énergétiques non polluantes et les nouveaux mécanismes de financement pour une énergie durable.

54. Grâce aux fonds d'affectation spéciale thématiques, les bureaux de pays recevraient une aide différenciée selon la nature des services offerts, le PNUD ayant défini des domaines d'activités prioritaires en ce qui concerne l'environnement et l'énergie. Le Bureau des politiques de développement, en collaboration avec les bureaux régionaux, définirait des critères permettant de hiérarchiser les demandes de financement. L'Administrateur a conclu en notant que les équipes de programmes pour l'énergie et l'environnement s'employaient actuellement à mobiliser des ressources à des fins spéciales et à définir des critères de hiérarchisation. Les fonds d'affectation spéciale thématiques devraient permettre de financer les activités des bureaux de pays à partir du début de 2002, sous réserve que les ressources fournies par les donateurs aient été reçues.

III. Plan de financement pluriannuel

55. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la politique du développement a présenté la mise à jour du plan de financement pluriannuel et la révision du cadre intégré d'allocation des ressources (DP/2001/25). Il a indiqué que le cadre intégré d'allocation des ressources était présenté au Conseil d'administration chaque année, conformément à la décision 99/1. Il a noté que le cadre avait été mis à jour par l'insertion des chiffres pour 2000 et la révision des projections pour les trois dernières années de la période de programmation. Il a fait état de retards dans la réalisation de l'objectif fixé pour les ressources ordinaires dans le plan de financement pluriannuel mais aussi d'une augmentation des ressources relevant du cofinancement par les donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les contributions au titre de la participation aux coûts des programmes de pays connaissaient également un nivellement. Le Directeur a indiqué que le cadre intégré d'allocation des ressources se conformait pleinement aux projets de budget biennaux. En conclusion, il a fait remarquer que la plupart des délégations avaient déjà fait des observations concernant les objectifs de revenu.

56. Le Conseil d'administration a pris note du rapport intitulé « Mise à jour du plan de financement pluriannuel et révision du cadre intégré d'allocation des ressources » (DP/2001/25).

IV. Évaluation

57. Le Conseil a décidé de reporter l'examen du point relatif à l'évaluation à sa première session ordinaire de 2002.

V. Cadres de coopération de pays et questions connexes

58. L'Administrateur associé a fait observer qu'il y avait trois séries de documents : les rapports d'examen de pays, les cadres de coopération de pays et leurs prolongations. Il a également mentionné la proposition d'assistance future du PNUD au Myanmar et le nouveau cadre de coopération régionale pour l'Asie. D'autres cadres de coopération de pays seraient présentés à la première session ordinaire de 2002.

59. L'Administrateur associé a indiqué que les examens de pays étaient des évaluations indépendantes des résultats obtenus par le PNUD au niveau national. Ils permettaient au PNUD et aux autorités nationales de tirer des enseignements et leur offraient la possibilité de tirer parti d'informations objectives d'origine institutionnelle. Vingt-deux examens ont été réalisés en 1999, 51 en 2000 et plus de 20 à la fin d'août 2001. Les nouveaux cadres de coopération de pays ont bénéficié d'enseignements tirés de ces examens.

60. Comme le Conseil d'administration en était convenu, 10 examens de pays lui ont été présentés en 2001, soit deux par région. Il ressort de ces examens qu'en général les efforts visaient de plus en plus à améliorer les résultats opérationnels du PNUD. Toutefois, une plus grande attention devrait être accordée à l'égalité des sexes afin de lutter contre la féminisation de la pauvreté et aux données ventilées par sexe afin d'assurer le suivi des activités dans ce domaine. Le PNUD ayant renforcé le système de gestion axé sur les résultats, il sera mis fin aux examens de pays pendant le nouveau cycle des programmes de pays.

61. Pour ce qui des nouveaux cadres de coopération de pays, l'Administrateur associé a indiqué qu'ils correspondaient à la perspective approuvée pour le nouveau PNUD dans les plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003. Ils privilégiaient les actions en faveur des pauvres grâce au plaidoyer en amont et aux conseils d'orientation stratégique et visaient à améliorer la gouvernance en matière de lutte contre la pauvreté tout en tenant compte des priorités nationales et des intérêts des autres parties prenantes. Le dénominateur commun était toutefois la mise en place de systèmes, l'appui aux institutions et l'élaboration de politiques en faveur des groupes défavorisés et vulnérables. À ce titre, les cadres de coopération de pays vont appuyer les réformes en matière de démocratie et de protection des droits, notamment la promotion de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes, la décentralisation et le renforcement de la gouvernance à l'échelle locale, l'appui aux systèmes électoraux et les droits de l'homme.

62. L'approche axée sur les résultats était un autre aspect des cadres de coopération de pays. Pour donner entièrement effet à cette approche et établir un lien plus étroit avec le cadre de résultats stratégiques et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, on avait encouragé certains bureaux de pays à oeuvrer avec les gouvernements à la mise à l'essai de la nouvelle formule des cadres de coopération de pays.

63. D'autres innovations ont été introduites, notamment une matrice qui a concilié les objectifs des cadres de coopération de pays avec ceux du plan de financement pluriannuel et du cadre de résultats stratégiques. Des liens ont également été établis avec le processus d'harmonisation des Nations Unies en organisant les résultats du PNUD autour de domaines stratégiques. La documentation a été réduite en partie par l'établissement de résumés et de liens aux sites Web contenant d'autres informations pertinentes.

64. L'Administrateur associé a noté que le cadre de coopération sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade (OECO) a permis de passer de 10 cadres de coopération de pays à un cadre de coopération sous-régional plus global. Le cadre de coopération sous-régional avait été élaboré en coordination avec le secrétariat de l'OECO et le Gouvernement de la Barbade.

65. Le cadre sous-régional a permis au PNUD de réaliser des économies d'échelle, étant donné qu'un seul document a été établi au lieu de 10 et que l'accent a été mis sur la stratégie de développement et de programmation régionale de l'OECO.

66. L'Administrateur associé a fait état de deux types de prolongations de cadres de coopération de pays : les prolongations d'un an et les deuxièmes prolongations d'un an. Les prolongations étaient nécessaires pour harmoniser les périodes de programmation du PNUD avec celles d'autres organismes des Nations Unies ou pour tenir compte des changements intervenus au niveau des gouvernements ou d'autres circonstances. Les deuxièmes prolongations, pour lesquelles l'approbation du Conseil était requise, ont permis aux autorités de faire un examen de pays approfondi en tenant compte des conditions du moment.

67. En conclusion, l'Administrateur associé a souligné que les cadres de coopération de pays indiquaient clairement l'évolution de l'orientation du PNUD, qui visait désormais à porter remède au sort des pauvres, à intervenir en amont et à concentrer les efforts sur les domaines où l'organisation dispose d'avantages comparatifs tout en étant axée sur la demande et les résultats. Il a assuré les membres du Conseil d'administration que le PNUD ferait beaucoup plus s'il disposait de plus de ressources.

68. Le Conseil d'administration a pris note des rapports d'examen de pays suivants :

Rapport d'examen de pays pour le Ghana	DP/CRR/GHA/1
Rapport d'examen de pays pour la République populaire démocratique de Corée	DP/CRR/DRK/1
Rapport d'examen de pays pour l'Égypte	DP/CRR/EGY/1
Rapport d'examen de pays pour la République de Moldova	DP/CRR/MOL/1
Rapport d'examen de pays pour le Brésil	DP/CRR/BRA/1
Rapport d'examen de pays pour le Guyana	DP/CRR/GUY/1

69. Le Conseil d'administration a approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération de pays avec le Burkina Faso	DP/CCF/BKF/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Burundi	DP/CCF/BDI/2

Deuxième cadre de coopération de pays avec le Tchad	DP/CCF/CHD/2 et Corr.1
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Gambie	DP/CCF/GAM/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Lesotho	DP/CCF/LES/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Malawi	DP/CCF/MLW/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Mozambique	DP/CCF/MOZ/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Sénégal	DP/CCF/SEN/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Swaziland	DP/CCF/SWA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Togo	DP/CCF/TOG/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République-Unie de Tanzanie	DP/CCF/URT/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Zambie	DP/CCF/ZAM/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Bhoutan	DP/CCF/BHU/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Chine	DP/CCF/CPR/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République populaire démocratique de Corée	DP/CCF/DRK/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec l'Indonésie	DP/CCF/INS/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Mongolie	DP/CCF/MON/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Népal	DP/CCF/NEP/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec Sri Lanka	DP/CCF/SRL/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République de Moldova	DP/CCF/MOL/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Brésil	DP/CCF/BRA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Chili	DP/CCF/CHI/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Guatemala	DP/CCF/GUA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Pérou	DP/CCF/PER/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec l'Uruguay	DP/CCF/URU/2

70. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération sous-régionale pour les Caraïbes (DP/SCF/CAR/1).

71. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation du premier cadre de coopération avec l'Argentine (DP/CCF/ARG/1/EXTENSION II).

72. Le Conseil d'administration a pris note des prolongations des cadres de coopération de pays ci-après :

Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec le Bénin	DP/CCF/BEN/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Comores	DP/CCF/COI/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec la Côte d'Ivoire	DP/CCF/IVC/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec le Ghana	DP/CCF/GHA/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec la Mauritanie	DP/CCF/MAU/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Fidji	DP/CCF/FIJ/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les États fédérés de Micronésie	DP/CCF/FSM/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec l'Inde	DP/CCF/IND/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec Kiribati	DP/CCF/KIR/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Îles Marshall	DP/CCF/MAS/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec Nioué	DP/CCF/NIU/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Palaos	DP/CCF/PLU/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée	DP/CCF/PNG/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec le Samoa	DP/CCF/SAM/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Îles Salomon	DP/CCF/SOI/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec les Tonga	DP/CCF/TON/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec Tuvalu	DP/CCF/TUV/1/EXT.I
Première prolongation du premier cadre de coopération de pays avec Vanuatu	DP/CCF/VAN/1/EXT.1

73. Le Conseil d'administration a pris note du rapport intitulé « Nauru : affectation d'un montant cible pour l'allocation des ressources de base » (DP/2001/31).

Cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique

74. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le deuxième cadre de coopération régionale pour l'Asie et le

Pacifique pour la période 2002-2006 (DP/RCF/RAP/2). Il a indiqué que le programme, doté d'un budget total de 130 millions de dollars, avait été établi à la suite de consultations élargies et tenait compte des tendances économiques, politiques, sociales et en matière d'environnement dans la région. Il permettra de fournir des biens publics régionaux, de réduire les facteurs extérieurs transfrontières et de promouvoir les activités de plaidoyer et la coopération à l'échelle régionale.

75. Le Directeur a également indiqué que le programme serait axé sur la gouvernance démocratique au service du développement humain, le développement durable, la mondialisation et la gouvernance économique. Il a également fourni des précisions concernant différents domaines d'activités du programme et les résultats escomptés, et souligné que des liens avaient été établis entre les cadres de coopération mondiale, régionale et de pays. En conclusion, il a fait savoir que dans le cadre de l'appropriation régionale et de la participation accrue des partenaires nationaux, diverses initiatives régionales seraient organisées dans 12 ou 13 pays de la région au titre du deuxième cadre de coopération régionale pendant cette période.

76. Le Conseil d'administration a approuvé le deuxième cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique (DP/RCF/RAP/2).

Note de l'Administrateur sur l'assistance future au Myanmar

77. Le représentant résident a présenté la note de l'Administrateur sur la poursuite de l'assistance au Myanmar (DP/2001/27).

78. Il a donné un aperçu des propositions figurant dans la note, en soulignant que toutes ces propositions avaient été formulées et seraient appliquées dans le cadre du mandat régissant actuellement les activités du PNUD au Myanmar. Il a indiqué en outre que la note avait été élaborée en consultation avec les différentes parties prenantes et les bénéficiaires, y compris les principaux partenaires et les organisations de la société civile. En général, les activités menées dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain au cours de la prochaine phase continueraient à avoir pour objectif le renforcement des capacités des collectivités locales afin de les aider à mieux satisfaire les besoins fondamentaux de la population et à améliorer leurs perspectives dans le domaine économique et en matière de sécurité alimentaire. Ces activités seraient exécutées grâce à un certain nombre de stratégies et de mécanismes de manière à avoir un impact maximal sur la prise de décisions et la direction des affaires avec la participation des collectivités et à renforcer et élargir la réserve de partenaires de développement qualifiés dans les sociétés civiles au niveau local. Il y aurait deux grands projets de développement communautaire intégré avec des éléments de conservation et de protection de l'environnement à petite échelle; un projet de microfinancement visant à fournir de petits prêts aux collectivités rurales et à appuyer les institutions de microfinancement au niveau des collectivités; et un projet relatif au VIH/sida visant à renforcer les interventions effectuées au cours des phases précédentes de l'Initiative pour le développement humain, notamment un programme pour la sûreté des stocks de sang et un programme de prévention et de soins dans le domaine du VIH/sida. En outre, une enquête économique nationale sur les ménages et des évaluations détaillées dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement seraient entreprises.

79. Le représentant résident a également annoncé qu'un cadre de programme concernant la poursuite de l'assistance aux résidents du nord de l'État de l'Arakan

avait été mis au point et était prêt à être soumis aux donateurs. Le PNUD attendait depuis mai 2001 l'approbation par le Gouvernement du document intitulé « Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires » pour le nord de l'État de l'Arakan, où le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'était occupé depuis 1993 du rapatriement et de la réinstallation des personnes revenant du Bangladesh. En attendant, avec l'appui du PNUD, le HCR mettait en place un plan intérimaire d'urgence afin d'assurer la poursuite de l'assistance pour le nord de l'État de l'Arakan jusqu'à l'approbation du Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires.

Observations générales sur la note de l'Administrateur

80. Sept délégations se sont félicitées de la haute qualité de la note et ont remercié le représentant résident de sa présentation claire et informative et de l'excellent travail réalisé au Myanmar. Elles ont noté l'impact positif des activités menées dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain, qui avaient été exécutées au niveau local dans des circonstances difficiles. Elles se sont déclarées satisfaites que le PNUD continue d'appliquer strictement les décisions du Conseil d'administration régissant l'assistance du PNUD au Myanmar et elles ont appuyé la nécessité d'une assistance continue aux populations rurales du Myanmar dans le cadre du mandat existant. Une délégation a confirmé que, sur la base des informations reçues de son ambassade à Yangon, les conclusions de la mission d'évaluation de l'Initiative pour le développement humain effectuée en 2000 reflétaient d'une manière très appropriée les conditions de vie marginales de la majorité de la population du pays et elle a convenu qu'on pouvait faire plus pour les collectivités rurales dans le cadre du mandat existant.

81. Une autre délégation a exprimé l'espoir que les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative permettraient d'appuyer les futurs efforts d'ajustement économique dans les secteurs des finances et de l'agriculture. Ces activités renforceraient les perspectives de promotion d'un dialogue à l'intérieur du pays, comme l'avait préconisé l'Envoyé spécial du Secrétaire général. En se référant au paragraphe 48 de la note, la délégation a demandé des éclaircissements au sujet de l'affectation des ressources prévues pour la prochaine phase de l'Initiative et des ressources qui avaient été mobilisées jusqu'à présent.

82. Certaines délégations ont demandé qu'il y ait une transition sans heurts avec le HCR et ont appuyé l'application du Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires dans les meilleurs délais. Elles ont exhorté la communauté internationale à appuyer le Programme. Elles ont également suggéré que le PNUD devrait avoir une stratégie claire pour les rapatriés afin d'éviter une crise humanitaire lors de la fin des activités du HCR dans le nord de l'État de l'Arakan. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'exécuter les activités opérationnelles du système des Nations Unies d'une manière mieux coordonnée. Une délégation voulait savoir quelle était la position du Gouvernement vis-à-vis du Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires.

83. Une délégation a prié instamment le PNUD d'envisager d'aborder les questions relatives aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'élargir ses relations avec les organisations non gouvernementales (ONG) afin de promouvoir davantage les activités menées dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain. Une délégation a exprimé l'espoir que le PNUD serait autorisé à coopérer

avec le Gouvernement afin de relancer dès que possible les activités pleinement opérationnelles du programme de pays.

84. Certaines délégations ont souligné que le PNUD devrait continuer à informer la Ligue nationale pour la démocratie des activités au titre de ses projets dans le pays.

Réponse du PNUD

85. Le représentant résident a remercié les délégations de leurs observations et orientations positives. En ce qui concerne l'affectation des ressources pour la prochaine phase de l'Initiative, le représentant résident a annoncé que 20 millions de dollars pourraient être prélevés sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) pour la période de trois ans allant de 2002 à 2004. Afin de maintenir l'élan actuel des activités menées dans le cadre de l'Initiative, un montant d'environ 50 millions de dollars avait été approuvé conformément à la décision 98/14 du Conseil d'administration. Des fonds additionnels seraient nécessaires pour compléter les ressources des MCARB afin de satisfaire les besoins des bénéficiaires visés au cours de la prochaine phase de l'Initiative. Il a exprimé l'espoir que des ressources seraient mobilisées pour un programme conjoint des Nations Unies visant à traiter d'une manière plus large les questions relatives au VIH/sida dans le pays. Jusqu'à présent, des ressources complémentaires n'avaient pas encore été mobilisées, à l'exception d'une petite somme au titre de la participation aux coûts fournie par le Japon dans le cadre de l'Initiative.

86. Le représentant résident a fait observer que le PNUD avait mis en place des arrangements de collaboration avec un certain nombre d'ONG internationales et nationales depuis la première phase de l'Initiative, en particulier dans les domaines du microfinancement et du VIH/sida. Plusieurs de ces arrangements devaient être maintenus, selon les besoins, au cours de la prochaine phase de l'Initiative. En ce qui concerne les personnes déplacées à l'intérieur du pays, le représentant résident a fait observer que le PNUD n'était pas en mesure de traiter cette question directement, mais qu'il appuierait les activités entreprises par d'autres organismes des Nations Unies qui étaient mandatés pour le faire. Il a en outre fait remarquer que le PNUD avait participé activement aux préparatifs de la Mission de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui devait commencer le 17 septembre 2001. Ce serait la première fois qu'une telle mission examinerait la question des personnes déplacées.

87. En ce qui concerne le Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires, le représentant résident a fait observer, au sujet des informations figurant dans le paragraphe 49 de la note, qu'un cadre de programme avait été mis au point en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le HCR, et soumis pour approbation au Gouvernement en mai 2001. Une réponse était attendue très bientôt. Le HCR était en train d'élaborer un plan d'urgence pour le nord de l'État de l'Arakan avec l'appui du PNUD en attendant l'approbation du Programme d'assistance relatif aux besoins élémentaires, et une réunion de donateurs serait ensuite organisée.

88. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs interventions et de leur appréciation du travail réalisé par le PNUD au Myanmar dans le cadre du

mandat existant. Il a également remercié le Conseil d'avoir reconnu l'excellent travail réalisé par le représentant résident et ses collègues au Myanmar.

89. Le représentant du Myanmar a remercié l'Administrateur, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, et le représentant résident du PNUD au Myanmar de leurs contributions et de la haute qualité de la note. Il a également exprimé sa gratitude aux membres du Conseil d'administration pour avoir adopté les propositions concernant la poursuite de l'assistance du PNUD au Myanmar. Il a souligné qu'une assistance ininterrompue au développement du Myanmar bénéficierait à la population, en particulier les couches les plus vulnérables et les plus défavorisées. Étant donné les résultats encourageants des activités menées dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain jusqu'à présent, il a exhorté les membres du Conseil à envisager au cours de leurs futures délibérations d'approuver un cadre standard de coopération avec le Myanmar. Il a souligné que le Gouvernement était totalement engagé envers le développement économique du pays et était prêt à coopérer avec la communauté des donateurs afin d'appuyer les programmes visant à satisfaire les besoins de la population.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2001/15
Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des propositions présentées au chapitre III du document DP/2001/27 concernant l'assistance future au Myanmar;

2. *Approuve* la poursuite du financement d'activités menées par le PNUD à l'intention du Myanmar, dans les secteurs définis précédemment dans sa décision 93/21, par des ressources prélevées sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) (à hauteur de 22 millions de dollars environ), et confirmés dans ses décisions 96/1 et 98/14, pour la période de programmation de trois ans allant de janvier 2002 à décembre 2004;

3. *Autorise* l'Administrateur à approuver, projet par projet, la reconduction de projets réalisés dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain à concurrence de 50 millions de dollars, dans l'éventualité où des ressources complémentaires pourraient être dégagées, comme indiqué au chapitre IV du document DP/2001/27;

4. *Autorise en outre* l'Administrateur à mobiliser des ressources complémentaires pour compléter les ressources de base limitées affectées aux activités qu'il est proposé de réaliser, au titre de l'Initiative, pour la période de programmation 2002-2004, conformément aux directives énoncées dans les décisions 93/21, 96/1 et 98/14 du Conseil d'administration.

14 septembre 2001

VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

91. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a présenté le rapport sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2002-2003 et le montant de la réserve opérationnelle (DP/2001/28 et Add.1) ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur ces questions (DP/2001/29).

92. Après s'être associé aux orateurs qui avaient présenté leurs condoléances aux familles des victimes des événements qui se déroulaient aux États-Unis et exprimé leur solidarité avec elles, il a fait une déclaration qui, en raison des circonstances exceptionnelles et des changements apportés au calendrier de la réunion, a été brève. Il a dit que les dépenses engagées au titre des programmes en 2000 avaient été moins importantes que prévu, en raison essentiellement de circonstances qui avaient échappé au contrôle du Bureau – conclusion qui était appuyée par des experts indépendants du cabinet de conseil financier KPMG et du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) –, et que le budget révisé pour l'exercice biennal 2000-2001 (110,5 millions de dollars) était inférieur au budget initial. Aux fins d'une budgétisation réaliste, il avait fallu, en raison du caractère incertain du statut du Bureau vis-à-vis du PNUD (le CCQAB partageait les inquiétudes du Directeur exécutif au sujet des répercussions négatives, sur les opérations du Bureau, du débat prolongé sur son statut futur), ramener l'objectif d'exécution des projets pour 2001 à 616 millions de dollars, ce qui avait entraîné une réduction des recettes et du budget. Cela étant, le Bureau avait entièrement compensé la baisse, au premier semestre 2001, du nombre des projets du PNUD inscrits à son portefeuille en complétant ces projets par des projets d'autres entités des Nations Unies et il avait pris des mesures pour équilibrer son budget pour 2001 (report d'investissements, gel des recrutements, reclassement et redéploiement de personnel dans les secteurs où la demande était en hausse, etc.), ce dont le CCQAB l'avait félicité. Le Directeur exécutif a également indiqué qu'il appuyait les initiatives du Groupe des Nations Unies pour le développement visant à améliorer la sécurité du personnel.

93. En ce qui concernait les prévisions budgétaires révisées du Bureau pour l'exercice biennal 2002-2003, qui reflétaient une nouvelle baisse des ressources provenant du PNUD, celles pour 2002 semblaient réalistes mais le montant du portefeuille des projets pour 2003 était trop faible pour servir de base à un budget suffisamment détaillé. Le budget pour 2003 reflétait donc celui de 2002, dont les prévisions budgétaires révisées devaient être présentées au Conseil d'administration en septembre 2002. La réserve opérationnelle commencerait à être reconstituée à la fin 2001, date à laquelle elle serait créditée d'un montant de 1,5 million de dollars, puis un plan visant à la reconstituer entièrement d'ici à 2005, qui tablait sur les économies créées par la réorganisation du Bureau, serait établi au printemps 2002. Le prochain rapport annuel au Conseil d'administration donnerait des précisions sur la question. Le Directeur exécutif a par ailleurs proposé de modifier l'alinéa 3 a) iv) de l'article 8 du Règlement financier du Bureau pour que les prestations d'assurance maladie et dentaire versées aux fonctionnaires retraités puissent être financées par la réserve opérationnelle (modification qui était considérée comme prématurée par le Comité de coordination de la gestion mais non par le CCQAB, qui recommandait au Conseil de l'approuver). Le Directeur exécutif a par ailleurs recommandé de

calculer autrement le niveau de la réserve en le déterminant sur la base, non pas des dépenses administratives et des dépenses au titre des projets d'une seule année, mais de leur moyenne glissante sur trois ans.

94. Évoquant les observations formulées précédemment par le Comité de coordination de la gestion au sujet du projet de budget, le Directeur exécutif a affirmé que l'on pouvait considérer comme acquises les demandes de projet faites par les clients du Bureau; relevé qu'en se diversifiant davantage, le Bureau était devenu moins vulnérable en cas d'imprévu; affirmé qu'il était judicieux de constituer une réserve de 20 % dans l'éventualité où des accords d'exécution de projet ne se concrétiseraient pas; et s'est déclaré d'accord avec la recommandation tendant à reconstituer la réserve opérationnelle en fonction d'un calendrier. Il a également donné l'assurance au Conseil d'administration que les dépenses seraient révisées à la baisse si le montant prévu du budget des projets (790 millions de dollars) n'était pas atteint. Prendre des mesures tendant à inciter les unités administratives à atteindre leurs objectifs budgétaires donnerait aussi une marge de manoeuvre dont on ne disposait pas auparavant.

95. Le Directeur exécutif a indiqué que le CCQAB appuyait la proposition tendant à créer 45 postes supplémentaires, création dont le coût serait compensé par la suppression de 32 postes. Il a ajouté qu'il était d'accord avec la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif du Bureau examinent la question du futur statut du personnel du PNUD en poste au Bureau et il a proposé que cet examen s'effectue dans le cadre du Mémorandum d'accord d'avril 1997. Le Bureau ferait savoir au CCQAB et au Conseil d'administration s'il était possible que le CCQAB examine ses budgets tous les deux ans seulement.

96. Une délégation a remercié le Directeur exécutif de la qualité de la documentation et une autre l'a félicité de la clarté de son exposé. Le fait que le Bureau ait un budget en équilibre, ait diversifié sa clientèle et fasse preuve de professionnalisme témoignait de la qualité de ses services et de son aptitude à faire office d'agent d'exécution à l'échelle du système des Nations Unies. Deux délégations ont fait savoir qu'elles appuyaient pleinement le budget et deux autres se sont déclarées satisfaites que le CCQAB s'y montre favorable. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que le rapport du BSCI n'ait pas encore été présenté au Conseil d'administration et deux ont dit espérer que la question serait réglée à la première session ordinaire de 2002. Un complément d'information a été demandé au sujet de l'état d'avancement et du calendrier du processus appelé à modifier le profil du Bureau.

97. Après avoir remercié les délégations de leurs observations, le Directeur exécutif a exposé brièvement les étapes passées et présentes du processus de réforme, qui prévoyait notamment de rationaliser les flux de travail, de créer des équipes intégrées, de réduire les coûts et d'accroître la productivité. La nouvelle structure, qui serait fondée sur les comptes clients, mettrait à profit le caractère généraliste du Bureau et maintiendrait les fonctions d'appui là où elles pourraient être exercées dans les meilleures conditions et avec le meilleur rapport coût-efficacité. Un avant-projet de la nouvelle structure organisationnelle devrait être prêt au début de 2002, celle-ci devant être graduellement mise en place dans le courant de l'année. Les économies qui résulteraient de la restructuration commenceraient à s'accumuler en 2003.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision suivante :

2001/14
UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et rapport sur le montant de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et l'examen du montant de la réserve opérationnelle (DP/2001/28 et Add.1), et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2001/29);

2. *Approuve* les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2002, soit un montant de 110,6 millions de dollars;

3. *Approuve* le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003, soit un montant de 113 millions de dollars;

4. *Approuve* le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 2000-2001;

5. *Approuve* la modification de l'article 8.3 a) iv) du Règlement financier de l'UNOPS, qui figure au paragraphe 40 du document DP/2001/28;

6. *Approuve* la proposition consistant à modifier la formule de calcul du niveau de la réserve opérationnelle de l'UNOPS de manière que cette réserve soit fixée à 4 % de la moyenne mobile des dépenses inscrites au budget administratif et au budget des projets des trois exercices précédents.

13 septembre 2001

Débat consacré au FNUAP

VII. Programmes de pays et questions connexes

99. En ouvrant le débat consacré aux programmes de pays et questions connexes du FNUAP, le Président a donné la parole à la délégation du Liban, qui avait demandé à intervenir. Le représentant du Liban a déclaré qu'à la suite de la décision 2000/19 du Conseil d'administration, le Liban était passé, selon le système d'allocation des ressources du Fonds, de la catégorie « B » à la catégorie « C », ce qui pourrait se traduire par une éventuelle baisse des fonds alloués à son pays. Cette décision était une source de préoccupation car elle risquait d'avoir des effets dommageables sur le développement du pays. Bien que le Liban fut un pays situé au niveau intermédiaire selon les indicateurs de développement, une telle décision n'avait pas pris en compte certains critères de développement actuels, qui font leur place à des facteurs autres que la satisfaction des besoins fondamentaux du peuple et à la façon dont les ressources étaient distribuées. Dans le cas du Liban, le

développement était intervenu essentiellement dans les domaines de la banque et de l'immobilier, ce qui avait eu des conséquences moins favorables que prévu sur les conditions sociales du pays, dont une partie importante de la population vivait encore en état de pauvreté. La situation avait été aggravée par une récession économique depuis 1996.

100. Le représentant du Liban a en outre signalé que les indicateurs spécifiques utilisés dans le système d'allocation des ressources du FNUAP – mortalité infantile et taux d'alphabétisation chez les femmes adultes par exemple – n'avaient permis de déceler aucune amélioration au Liban au cours de la période 1995-2000. De surcroît, les moyennes nationales cachaient les besoins extrêmement urgents de certaines zones géographiques ou de certains segments de la population. L'intervenant a en outre regretté que l'on s'en tienne à des indicateurs quantitatifs qui n'indiquaient pas la qualité des services disponibles. Le Gouvernement libanais visait deux objectifs : réduire l'écart entre les moyennes nationales et celles des régions les moins développées et améliorer la qualité des services. Il y avait lieu de craindre que toute diminution des ressources n'ait des effets dommageables sur la capacité du Gouvernement d'atteindre ces objectifs et même qu'elle ne compromette les progrès déjà réalisés. L'intervenant a proposé que le Fonds décide des sommes allouées au Liban en prenant en considération d'autres critères, notamment les besoins humanitaires du pays, surtout dans sa partie sud. Il a exprimé le souhait que les problèmes considérables qu'il venait d'esquisser amènent le FNUAP à consentir un niveau de financement suffisant pour influer sensiblement sur le développement du pays.

101. À la suite de la déclaration du représentant du Liban, le Président a signalé qu'aucune délégation n'avait demandé au secrétariat que tel ou tel programme de pays proposé par le FNUAP fasse l'objet d'un débat à part. En conséquence, conformément aux dispositions de la décision 97/12, le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays proposés pour le Bhoutan, l'Érythrée, la Gambie, la Mongolie, le Maroc, le Mozambique, le Niger, le Sénégal, Sri Lanka, le Soudan, la République arabe syrienne et la Thaïlande, ainsi que l'octroi de ressources additionnelles pour les programmes concernant les pays des Caraïbes de langues anglaise et néerlandaise. Après l'approbation des programmes de pays, plusieurs délégations ont pris la parole pour formuler des commentaires ou poser des questions à propos des programmes qui avaient été approuvés.

102. En ce qui concerne l'Érythrée, une délégation a demandé s'il était judicieux d'introduire des contraceptifs féminins dans les six régions administratives du pays; il aurait été peut-être plus censé de lancer un programme pilote dans une seule région. Cette délégation s'est également demandée si le FNUAP planifiait d'évaluer les possibilités d'accès aux dispensaires du pays, et non pas seulement aux soins obstétriques d'urgence. En ce qui concerne le Mozambique, cette délégation s'est demandée si le programme du FNUAP n'était pas trop ambitieux et trop étendu pour avoir un impact réel; elle a recommandé que le Fonds réoriente ses activités sur des zones où il jouit d'un avantage comparatif, à savoir l'élaboration des politiques et les campagnes de promotion. Cette délégation a également déclaré que le programme du Soudan était à son avis trop vaste. Elle a recommandé que le FNUAP se concentre sur les activités suivantes : aide aux sages-femmes; fourniture de contraceptifs (y compris le support logistique); et action en faveur d'une collaboration avec d'autres donateurs pour garantir au personnel des services de santé des salaires équitables. Dans le cas du Sénégal, la délégation a voulu savoir

comment l'aide apportée par le programme du FNUAP aux « Centres Ados » serait le complément de l'initiative « Espaces Jeunes » du Gouvernement. Elle a déclaré qu'on menait actuellement une étude pilote dans deux régions pour voir si la fourniture de contraceptifs pourrait entrer dans le cadre de l'Initiative de Bamako. Si l'étude faisait ressortir que la fourniture de contraceptifs en tant que médicaments essentiels pouvait être élargie à l'échelle nationale, la délégation priait instamment le FNUAP de se faire l'avocat d'une action gouvernementale appropriée.

103. Une délégation a déclaré que la demande d'allocation de 2 millions de dollars de ressources additionnelles au programme destiné aux pays des Caraïbes de langues anglaise et néerlandaise soulevait des préoccupations sérieuses quant à la gestion de ce programme. Étant donné que la préparation et la présentation de rapports ponctuels sur les dépenses devraient être de règle dans tout programme, on ne s'attendrait pas normalement à un besoin a posteriori de ressources additionnelles. La délégation a voulu savoir quelles étaient les mesures correctives qui étaient prises et les initiatives qu'il était prévu de prendre pour mettre au point un suivi financier et des vérifications aux comptes plus stricts. Elle a exprimé l'espoir que ces préoccupations auront été pleinement prises en compte lorsque le prochain programme sous-régional pour les Caraïbes aura été présenté au Conseil d'administration. Une autre délégation a fait siennes ces observations. Une autre délégation a fait valoir que la demande de ressources additionnelles pour le programme des Caraïbes se justifiait pleinement, vu que la sous-région connaissait des taux de maladies sexuellement transmissibles (MST) et d'infection par le VIH qui étaient actuellement parmi les plus élevés du monde. Pour faire face à ces problèmes, il fallait intervenir au niveau régional au même titre qu'au niveau national. La délégation a exprimé sa conviction que le FNUAP coopérait efficacement avec tous les partenaires intéressés pour faire face à la multiplication des problèmes.

104. Une délégation a dit qu'elle appuyait tous les programmes de pays et qu'à son avis, l'action du FNUAP se faisait réellement sentir dans tous les pays où il intervenait. À son avis toutefois, les documents afférents aux programmes de pays étaient souvent de nature descriptive et nombre d'entre eux ne présentaient pas de résultats clairement définis. À son avis, il importait que le FNUAP tire des leçons des résultats des activités de ses programmes et, pour ce faire, l'analyse des résultats était fondamentale. Elle a rappelé qu'elle avait exposé les mêmes préoccupations lors de débats précédents consacrés au plan de financement pluriannuel, soucieuse qu'elle était de voir atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et de CIPD+5.

105. Le représentant de la Mongolie a remercié le Conseil d'administration du soutien apporté au nouveau programme quinquennal du FNUAP pour son pays. Ce programme se présentait sous des auspices favorables, son lancement correspondant au quarantième anniversaire de l'entrée de la Mongolie dans l'Organisation des Nations Unies. L'intervenant a rappelé que le FNUAP oeuvrait activement en Mongolie depuis un certain nombre d'années et le Gouvernement mongol était extrêmement satisfait de la coopération apportée par le Fonds. Le programme adopté par le Conseil d'administration aidera la Mongolie à atteindre les objectifs de CIPD et de CIPD+5. Le Fonds travaillait en coopération étroite avec le Gouvernement et avec la société civile pour renforcer les moyens nationaux dans les domaines de la santé en matière de reproduction et de la population ainsi que dans la mise au point de stratégies. Il en résultera une amélioration de la situation sanitaire de tous les

mongols, notamment des femmes et des enfants. Pour conclure, l'intervenant a remercié tous les donateurs, bilatéraux et multilatéraux, qui contribuent au développement de son pays.

106. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) a remercié les membres du Conseil de leur approbation des programmes de pays, de leurs suggestions excellentes et de leurs paroles de soutien au cours des débats. L'intervenant a rendu acte des efforts résolus déployés par les bureaux de pays du FNUAP. S'agissant des dépassements de crédits dans la sous-région des Caraïbes, il a souligné que le Fonds s'employait à améliorer ses systèmes de la gestion des finances et des programmes : c'était là un des points fondamentaux du processus de transition en cours. Il a en outre rappelé que le Fonds procédait à une révision de ses lignes directrices de ses programmes afin d'aider les bureaux de pays à gérer les programmes plus efficacement. Les nouvelles orientations seraient fondées sur une approche de gestion axée sur les résultats qui prenne en compte le bilan commun de pays (CCA) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et qui garantisse des liens avec les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et les approches sectorielles. Ces lignes directrices inspireront les futurs programmes de pays présentés au Conseil.

107. Le chef de pôle pour les pays arabes a signalé que le prochain programme de pays proposé pour le Liban était actuellement mis au point et qu'il porterait sur la période 2002-2006. Elle a précisé que toutes les questions soulevées par le représentant du Liban seraient prises en considération dans ce programme. Elle a convenu que des données établies au niveau national cachaient l'importance des besoins ressentis dans de nombreux endroits du pays, et a ajouté que le Fonds travaillait, dans le contexte du Projet panarabe pour la santé familiale, à la mise au point de données au niveau infranational, en se concentrant sur les zones insuffisamment desservies. Elle a signalé que le FNUAP apportait une aide humanitaire dans les zones libérées du Sud-Liban. Elle a remercié le représentant du Liban de sa déclaration, qui contribuera à orienter les activités du Fonds dans ce pays.

108. En ce qui concerne le Soudan, le chef de pôle a estimé que les observations formulées quant à la nécessité de former des sages-femmes étaient justes et a expliqué que le Fonds concentrait ses efforts sur la mise en valeur des ressources humaines, notamment en ce qui concerne les sages-femmes, dans les zones visées par le programme de pays. Elle a ajouté que le FNUAP avait un avantage comparatif dans la gestion logistique de la fourniture de contraceptifs et que le programme aiderait le personnel homologue local à mettre au point et à entretenir un système de gestion logistique durable, comprenant le renforcement des capacités de prévision, d'achat et de distribution de produits de santé en matière de reproduction. Le Fonds continuerait à fournir des contraceptifs mais s'efforcerait d'aider à mettre en place un système durable. Toutefois, indépendamment de ces domaines d'activité, le Fonds estimait très important de s'attaquer à des problèmes émergents, tels que l'obtention d'un soutien politique pour la prévention des MST et du VIH/sida afin de faire face aux besoins des jeunes sur le plan de la santé en matière de reproduction.

109. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a remercié les délégations de leurs commentaires favorables sur les programmes de pays et ajouté que le Fonds continuerait à s'efforcer de les rendre plus analytiques en se fondant sur l'expérience acquise et l'analyse de situation des pays. Passant au programme de

pays destiné à la Mongolie, il a remercié le représentant de la Mongolie de ses commentaires et a précisé que le Gouvernement mongol continuait à travailler activement avec le FNUAP dans l'exécution du programme. Le Fonds se félicitait grandement de sa coopération avec le pays, qui commémorait le quarantième anniversaire de son admission comme membre de l'Organisation des Nations Unies.

110. La Directrice de la Division de l'Afrique a expliqué que la décision d'élargir la distribution de préservatifs féminins à l'ensemble des six régions administratives de l'Érythrée était fondée sur des résultats d'un projet pilote de 1997. L'étude de suivi de ce projet avait recommandé que la fourniture de préservatifs féminins soit étendue aux six régions du pays. Elle a signalé que le FNUAP portait actuellement ses efforts sur les régions d'Asmara, Massawa et Assab, avec une aide du Gouvernement du Royaume-Uni pour un montant de 60 000 dollars. Elle a en outre signalé que dans le cadre du sous-programme relatif à la santé en matière de reproduction, on procédait actuellement à l'établissement de cartes concernant des soins d'urgence, où figureraient des données sur les dispensaires de soins de santé primaires. La collecte et l'analyse de ces données seraient menées conjointement avec le sous-programme relatif aux stratégies concernant la population et le développement.

111. Répondant à la question de savoir si l'action du FNUAP au Mozambique allait trop loin, la Directrice a dit de la portée thématique du programme que celui-ci viserait essentiellement deux domaines principaux. Le premier serait la santé en matière de reproduction chez les adolescents, en raison du niveau élevé d'infection du VIH dans le groupe d'âge de 34 ans, et en particulier de son taux élevé chez les filles de 15 à 19 ans, qui était supérieur au taux correspondant chez les garçons du même âge. L'autre domaine d'activité serait la mortalité maternelle, vu les taux élevés qu'elle connaît dans le pays. Le programme s'efforçait de mettre au point une approche intégrée des services de santé en matière de reproduction afin de les rendre plus accueillants aux jeunes et d'améliorer la qualité des services d'obstétrique. Le programme du Fonds contribuerait en outre au lancement de campagnes de promotion et à la mise au point de politiques au niveau national. Il s'efforcera de renforcer des capacités techniques et institutionnelles, tant aux niveaux national que provincial, notamment en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données pertinentes. L'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes interviendrait à toutes les phases du programme. Outre les interventions au niveau national et provincial, on mènerait dans certains districts des provinces visées, des activités susceptibles d'être renforcées ultérieurement par le Gouvernement.

112. En ce qui concerne le Sénégal, la Directrice a précisé que les « Centres Ados » appuyés par le FNUAP viendraient compléter et étayer les « Espaces Jeunes » et que ces deux initiatives se situeraient dans les mêmes espaces à objectifs multiples. Elle a précisé que le problème consistant à faire de la fourniture de contraceptifs une partie intégrante de l'Initiative de Bamako était très importante. Comme il a été dit lors du débat, l'idée de base consisterait à considérer les contraceptifs comme faisant partie des médicaments essentiels. Le FNUAP travaillera conjointement avec d'autres partenaires pour aider le Gouvernement à mettre en place un mécanisme dans ce sens.

113. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a pris note des préoccupations formulées par certaines délégations concernant les ressources additionnelles demandées pour le programme destiné aux pays des Caraïbes de

langues anglaise et néerlandaise. Elle a précisé qu'il était très exceptionnel que le FNUAP formule une telle demande au Conseil d'administration, et ce pour la région dont elle est responsable. Les causes des dépassements de crédits dans ce programme tenaient à des problèmes de contrôle de la gestion et des finances, comme l'avait déclaré le Directeur exécutif adjoint (programmes). Les préoccupations exprimées par les délégations étaient pleinement justifiées et partagées par la direction du Fonds, notamment par la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a précisé au Conseil que les montants additionnels avaient été pleinement utilisés pour des activités de programme approuvées par le Conseil, notamment pour couvrir des besoins importants et légitimes dans le domaine de la santé des adolescents en matière de reproduction. Une évaluation de fond avait souligné que le programme était parvenu à plusieurs résultats remarquables dans le domaine des activités de promotion et de la santé des adolescents en matière de reproduction.

114. La Directrice a fait savoir que des mesures correctives avaient été prises pour éviter que ces dépassements de crédits ne se répètent. Ces mesures comprenaient des mesures qui touchaient l'ensemble du FNUAP et qui visaient à améliorer les systèmes financiers et de ce fait à permettre un enregistrement plus précis et un suivi dans le temps des crédits alloués et des dépenses effectuées. On prenait actuellement des mesures spécifiques pour améliorer les qualifications du personnel de bureau et des cadres du bureau sous-régional. Un nouveau représentant serait chargé d'assurer la gestion du programme, et on veillera à ce que la personne choisie ait des compétences solides en matière de gestion. L'intervenante a en outre signalé que le FNUAP avait récemment renforcé ses moyens de vérification des comptes. Elle a fortement appuyé des vues de la délégation qui estimait que la progression rapide de l'infection du VIH dans la région des Caraïbes exigeait du FNUAP la mise en place d'un programme efficace.

Programme d'assistance au Myanmar

115. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a présenté le programme d'assistance proposé pour le Myanmar (DP/FPA/MMR). Il a fait savoir aux membres du Comité que le programme proposé était destiné à apporter une assistance humanitaire sur une période de quatre ans, afin de faire face à trois problèmes fondamentaux : le taux élevé de la mortalité maternelle, la progression du VIH (on a trouvé que 2 % des femmes enceintes étaient touchées) et le besoin de données concernant la population et la santé en matière de reproduction pour étayer les efforts déployés au titre du programme.

116. Le Directeur a dit que le programme proposé viserait les groupes les plus vulnérables de la population, qui travaillent essentiellement dans 12 villes. Le programme serait mis en oeuvre en coopération avec les programmes d'autres institutions des Nations Unies, y compris l'UNICEF et l'ONUSIDA, agissant dans le domaine de la prévention du VIH avec participations d'ONG locales et internationales. Il a fait savoir qu'il avait de plus en plus d'ONG travaillant dans le pays, vu la nécessité de faire face au problème croissant du VIH/sida. Il a également déclaré que si le Conseil approuvait le programme proposé, le FNUAP avait l'intention d'augmenter ses effectifs internationaux au Myanmar, en nommant en particulier un directeur des opérations résidant à Yangon. Il a conclu en répétant que le programme de pays proposé n'était pas un programme ordinaire, mais était conçu pour apporter une aide humanitaire extrêmement nécessaire dans certains domaines

d'activité; il a manifesté l'espoir qu'il serait possible de mettre au point ultérieurement un programme de pays de type ordinaire.

117. Une délégation a exprimé des préoccupations concernant la déclaration contenue dans le document DP/FPA/MMR selon laquelle le programme d'assistance ferait appel aux échelons inférieurs du secteur de la santé. À son avis, cela pourrait indiquer que le programme accorderait au Gouvernement une légitimité politique non justifiée. Elle a souligné que les activités du FNUAP devraient limiter le niveau d'interaction avec les autorités gouvernementales à tous les niveaux. Elle a en outre demandé que le FNUAP informe de son programme le parti de l'opposition du pays.

118. Une autre délégation a déclaré ne pas être fondamentalement en désaccord sur le programme proposé, mais a demandé des éclaircissements pour savoir quelles étaient les résolutions ou les décisions prises antérieurement par l'Assemblée générale ou par le Conseil d'administration qui visaient la mise au point du programme du FNUAP.

119. Une autre délégation a pris note du fait que le FNUAP avait appuyé au Myanmar, depuis 1973, des activités à petite échelle concernant la santé en matière de reproduction, mais que le programme proposé signifiait un accroissement important de l'aide du FNUAP. À son avis, cette aide était justifiée au vu des statistiques alarmantes concernant la mortalité maternelle et le VIH/sida mentionnées dans le rapport dont le Conseil était saisi. Étant donné l'ampleur extrême des besoins, cette délégation a appuyé le programme proposé, mais a déclaré que le FNUAP devrait prendre de grandes précautions dans sa mise en oeuvre et son suivi, pour s'assurer que les informations et les services relatifs à la santé en matière de reproduction bénéficient directement à ceux qui en ont besoin sans que le Gouvernement ou les militaires n'en tirent avantage. Elle a également prié instamment le FNUAP de travailler en collaboration avec les ONG internationales et locales et avec l'ONUSIDA pour sensibiliser les populations au problème du VIH/sida, promouvoir un changement dans les comportements et mettre au point des initiatives de prévention. Cette délégation a estimé, comme il est dit dans le document exposant le programme, que le FNUAP devait s'employer à répondre aux besoins non satisfaits en contraceptifs et à favoriser la collecte, l'analyse et la diffusion de données concernant la santé en matière de reproduction et le VIH/sida.

120. Dans sa réponse, le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a redit que le programme proposé serait mis en oeuvre par l'intermédiaire d'ONG locales et internationales et en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies. Répondant à la question concernant les résolutions ou décisions évoquées, il a précisé que le Conseil d'administration n'avait jamais adopté de décision concernant les activités du FNUAP au Myanmar. La délégation qui avait posé la question a alors déclaré qu'elle n'avait pas d'objection de fond à opposer au programme proposé, mais à son avis le FNUAP devait s'enquérir à l'avance de l'avis du Conseil d'administration lorsque aucune orientation n'avait été clairement exposée au préalable et qu'il ne devrait pas présumer connaître les vues du Conseil quand celui-ci ne les avait pas expressément formulées.

121. Une délégation a demandé au Fonds de faire rapport annuellement au Conseil d'administration, à sa session annuelle, sur l'application de son programme; le Conseil en avait convenu lorsqu'il avait approuvé le programme d'assistance au Myanmar.

122. Après l'adoption du programme d'assistance, le représentant du Myanmar a remercié les membres du Conseil d'administration et le FNUAP de leur soutien et a déclaré que le programme relatif à la santé en matière de reproduction avait été adapté pour correspondre aux besoins du peuple du Myanmar.

VIII. Questions financières, budgétaires et administratives

123. La Directrice exécutive a commencé son allocution devant le Conseil d'administration en indiquant que ce dernier était profondément attristé par les événements tragiques du 11 septembre 2001. Elle a formé le voeu de voir la tolérance s'instaurer entre les peuples et les pays du monde entier et a adressé au peuple et au Gouvernement américains les condoléances du personnel du FNUAP à la suite des attaques terroristes qu'ils ont subies.

124. La Directrice exécutive a ensuite présenté l'examen de la situation financière du FNUAP pour 2000 (document DP/FPA/2001/11), d'où il ressort que le Fonds se trouvait dans une meilleure position à la fin de 2000 qu'à la fin de 1999, lorsqu'il avait dû réduire de 26 millions de dollars le montant de sa réserve opérationnelle. Elle a signalé que cette réserve avait pu être reconstituée en 2000. Les ressources ordinaires avaient augmenté de 9,5 millions de dollars en 2000 par rapport à l'année précédente et un effort délibéré avait été fait pour réduire les dépenses. Le Fonds a ainsi pu afficher un excédent net de près de 50 millions de dollars en 2000, ce qui avait permis de reconstituer la réserve opérationnelle, d'affecter des ressources supplémentaires aux programmes de pays en 2001 et de financer certains autres projets liés notamment à l'amélioration de la connexité avec les bureaux de pays. Elle a par ailleurs fait remarquer que les contributions provenant d'autres sources, y compris les fonds d'affectation spéciale, s'étaient considérablement accrues et elle a signalé à cet égard les importantes contributions versées par les Pays-Bas et le Royaume-Uni au titre de la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé génésique.

125. La Directrice exécutive a fait le bilan du processus de transition qui a été marqué notamment à partir de 1998 par un reclassement des postes au siège du FNUAP afin de les aligner sur les postes couvrant des fonctions analogues dans d'autres organismes des Nations Unies. Le processus de transition avait pour objectifs d'ensemble de renforcer les moyens du Fonds en tant qu'institution, d'en faire une organisation bien intégrée, de lui conférer une identité propre et d'y cultiver l'excellence.

126. L'une des principales activités menées à ce titre a été l'enquête sur l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs réalisée en juin et juillet 2001. Quatre équipes s'étaient rendues dans 14 pays. Il en était principalement ressorti qu'une véritable concertation devrait s'instaurer à tous les niveaux de l'organisation, notamment entre les bureaux extérieurs et le siège. Les conclusions de l'enquête ont surtout porté sur la culture du Fonds, ses méthodes et procédures, ses relations intra-organisationnelles et son esprit. La Directrice exécutive a récapitulé plusieurs conclusions de l'étude dans chacun de ces domaines. Les conclusions ont été communiquées à tous les fonctionnaires pour obtenir leurs réactions et commentaires. Les conclusions et recommandations seraient examinées à la mi-octobre par un séminaire du personnel d'encadrement qui déciderait des changements à faire immédiatement. Les autres recommandations seraient

transmises à six groupes de travail sur la transition qui seraient chargés de décider des meilleurs moyens d'y donner suite.

127. La Directrice exécutive a ensuite présenté le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003, en indiquant qu'il représentait un accroissement de 19,1 millions de dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice précédent 2000-2001. Cet accroissement devait être analysé, a-t-elle indiqué, dans un contexte approprié. Tout d'abord, le FNUAP rencontrait de multiples difficultés de programmation, notamment pour s'assurer que la population étaient pleinement intégrée aux stratégies de lutte contre la pauvreté et aux approches sectorielles. Le Fonds avait avant tout un rôle important à jouer dans la crise du VIH/sida, surtout en matière de sécurité de l'approvisionnement en produits de santé génésique et de plaidoyer. La Directrice exécutive a également recensé plusieurs problèmes opérationnels et administratifs auxquels se heurtait le FNUAP.

128. Sur les 19,1 millions de dollars de ressources supplémentaires demandées, 72 % correspondaient, selon les indications de la Directrice exécutive, à un relèvement des « coûts », c'est-à-dire à des augmentations de dépenses fixes telles que loyers, augmentations annuelles des traitements et remboursements à d'autres organismes du système des Nations Unies pour services rendus, notamment dans le domaine de plus en plus important de la sécurité du personnel. Les augmentations restantes, soit 28 %, seraient exprimées en « volume », qu'il s'agisse par exemple de financer de nouvelles initiatives visant à assurer la connexité des bureaux extérieurs, à mettre en place un nouveau système de gestion des ressources, à créer de nouveaux postes au siège, à couvrir le paiement d'indemnités de départ, à améliorer la formation des fonctionnaires et à absorber le coût du reclassement des postes dont il a été question plus haut.

129. La Directrice exécutive a indiqué que les réformes entreprises n'ayant pas encore abouti, elles n'avaient pas pu être pleinement prises en compte dans le projet de budget soumis au Conseil. Elle a indiqué que l'enquête sur l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs pourrait influer sur le réalignement du personnel du siège. Elle a donc proposé de présenter au Conseil, à sa deuxième session ordinaire de 2002, un budget révisé qui donnerait une idée globale et intégrée des besoins budgétaires du Fonds en fonction notamment de l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs.

130. Abordant le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (document DP/FPA/2001/12), la Directrice exécutive a relevé que le Comité avait signalé plusieurs sujets de préoccupation. Répondant aux questions soulevées à propos des projections de ressources, elle a fait observer qu'à partir des estimations les plus récentes des contributions des 20 principaux donateurs, les prévisions financières indiquées dans le projet de budget étaient réalisables. Elle a précisé que les indemnités de départ prévues au budget étaient en sus des départs normaux à la retraite, en indiquant qu'il s'agissait là d'un outil de gestion indispensable pour redynamiser l'organisation. Elle a justifié chacun des huit autres postes clefs de la catégorie des administrateurs demandés au siège : aucun accroissement net des effectifs n'en résulterait du fait que deux postes d'administrateur seraient transférés sur le terrain et six postes d'agent des services généraux seraient supprimés. Elle a signalé que le reclassement des postes envisagé était l'aboutissement d'un long processus au terme duquel les descriptions de poste avaient été redéfinies par rapport aux fonctions effectives. Enfin, elle a informé le

Conseil que l'un des principaux soucis du Fonds était de préserver la totalité de ses moyens de contrôle financier.

131. La Directrice exécutive a conclu sa présentation au Conseil en admettant que la part des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal dans le montant total des ressources ordinaires était plus élevée que dans les budgets précédents du FNUAP. Cette tendance devrait certes être suivie de près, mais le projet de budget tenait compte des ressources dont avait besoin le Fonds pour atteindre ses objectifs stratégiques; elle s'expliquait en partie par des prévisions budgétaires antérieures trop optimistes, alors que les prévisions actuelles étaient réalistes. Le rapport entre le budget d'appui et le montant total des ressources ordinaires était comparable à ce qu'il était dans d'autres organismes des Nations Unies, et en fait même plus favorable. La Directrice exécutive a demandé au Conseil d'approuver le projet de budget d'appui biennal, sachant que le Fonds présenterait à la deuxième session ordinaire de 2002 un nouveau projet de budget établi sur la base d'un examen exhaustif portant notamment sur les résultats de l'enquête sur les besoins des bureaux extérieurs.

132. En réponse à la présentation par la Directrice exécutive de l'examen de la situation financière en 2000 et du projet de budget d'appui biennal pour 2002-2003, une délégation, intervenant au nom de 16 autres, a dit accepter pleinement que le FNUAP soit appelé à jouer un rôle décisif pour répondre aux besoins d'information et de services en matière de santé génésique partout dans le monde et pour atteindre les objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement. À cet égard, ces délégations ont donné leur plein appui au Fonds. La délégation qui les représentait a indiqué que la baisse des ressources ordinaires enregistrée dans les années 90 était un sujet de préoccupation, tout comme l'évolution de la part respective des ressources ordinaires et des autres ressources. Cette délégation s'est demandée dans quelle mesure ces tendances empêcheraient le Fonds d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de son plan de financement pluriannuel. Elle a également prié la Directrice exécutive de faire part de son point de vue sur le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé et sur l'alimentation de ce fonds par les institutions financières internationales. Cette délégation s'est également demandé si le FNUAP avait fixé des normes pour le ratio entre les coûts directs et les coûts indirects afin d'éviter que les coûts indirects ne dépassent les crédits alloués.

133. Cette délégation a déclaré envisager avec bienveillance les propositions formulées dans le budget d'appui biennal pour 2002-2003 concernant les dotations en personnel. Elle a toutefois relevé que, selon la déclaration de la Directrice exécutive, l'enquête sur les besoins des bureaux extérieurs avait mis en lumière qu'il importait notamment de préciser les rôles et attributions des services du siège. Cette délégation a jugé qu'une attention particulière devait être accordée aux conclusions de cette enquête afin de tenir compte à la fois des besoins sur le terrain et au siège. Cette délégation a prié la Directrice exécutive de rendre compte des résultats de l'enquête et de ses incidences éventuelles sur le budget d'appui biennal à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration prévue en 2002, lorsqu'ils auront été dûment examinés par le CCQAB. Une autre délégation a également souscrit à cette requête.

134. Une autre délégation a convenu que le FNUAP jouait un rôle primordial et a fait observer que la baisse des ressources ordinaires avait été inversée au cours de

l'année précédente; elle a exprimé l'espoir de voir cette tendance se poursuivre. Une autre délégation a déclaré partager ce sentiment, estimant que la nouvelle politique de gestion axée sur les résultats que le Fonds a adoptée renforcerait la confiance de la communauté des donateurs et que cette confiance pourrait se traduire par un accroissement suivi des ressources ordinaires. Cette délégation a félicité le FNUAP d'avoir atteint l'objectif de 100 pays donateurs qu'il s'était fixé pour 2000.

135. Une délégation a évoqué un problème que le CCQAB avait souligné dans son rapport, à savoir que le taux de remboursement des dépenses d'appui administratif et opérationnel, qui aurait dû être de 7,5 %, n'avait pas dépassé 2,1 % pour les ressources autres que les ressources de base. Autrement dit, les ressources ordinaires servaient à couvrir les dépenses administratives des programmes financés au moyen d'autres ressources. Cette situation était inadmissible. Une autre délégation a demandé qu'à l'avenir le projet de budget d'appui biennal contienne des explications plus détaillées à la rubrique « Autres ressources » qui figure dans le plan des ressources du Fonds.

136. Répondant aux observations et aux questions des membres du Conseil, la Directrice exécutive s'est déclarée sensible aux témoignages de soutien et d'encouragement donnés au FNUAP en raison de la qualité de l'action qu'il mène pour réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a reconnu que la baisse globale des ressources ordinaires enregistrée entre 1995 et 1999 avait eu un impact certain, en particulier s'agissant de l'aptitude du Fonds à relever les défis croissants de la lutte contre la pandémie du sida. Elle a indiqué que toute nouvelle baisse de ces ressources menacerait l'exécution du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

137. À propos du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé, la Directrice exécutive a dit qu'en tant que membre du Groupe de développement des Nations Unies, le FNUAP avait un rôle important à jouer pour garantir que la priorité continue d'être accordée à la fois à la prévention du VIH et à son traitement. Elle a indiqué que le sida devait être perçu comme un problème de développement qui touchait toutes les couches de la société. La priorité devait aller à l'appui aux actions nationales adaptées aux besoins des différents pays, l'un des rôles les plus utiles du FNUAP consistant en fait à participer à l'élaboration de plans d'action nationaux dans ce domaine. Plus précisément, il convenait de renforcer les groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida dans plusieurs pays. La Directrice exécutive a également indiqué que le VIH était souvent traité comme une maladie sexuellement transmissible, alors qu'il vaudrait mieux l'envisager dans le cadre global de la santé génésique, qui comprend des mesures prévues à divers niveaux pour contribuer à modifier les comportements. À cet égard, le FNUAP était remarquablement bien placé pour apporter son soutien dans la mesure où il était habitué depuis longtemps à traiter de questions délicates comme la pandémie du sida. Pour conclure, la Directrice exécutive a fait remarquer que le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida et pour la santé devait être alimenté par des ressources supplémentaires provenant de la communauté des donateurs, plutôt que par des ressources qui seraient détournées d'autres activités de développement.

138. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a répondu à la question soulevée au sujet du recouvrement des dépenses d'appui administratif afférentes à des activités financées au moyen des autres ressources. Elle a signalé que ces dépenses étaient de

trois types : a) soutien administratif et opérationnel; b) services de gestion et d'appui; et c) recouvrement des coûts liés aux achats remboursables. Elle a indiqué que la décision 98/22 du Conseil d'administration avait fixé à 7,5 % le taux de facturation des services d'appui administratif et opérationnel et à 5 % celui des services de gestion et d'appui. Le Fonds se trouvait toutefois face à un dilemme : en faisant des contributions à des fins spécifiques, les donateurs stipulaient souvent qu'un pourcentage nettement moins élevé que prévu devait être consacré aux dépenses administratives. Le Fonds devait alors décider s'il pouvait se permettre de renoncer à des fonds susceptibles de financer des activités utiles. La Directrice exécutive adjointe a indiqué au Conseil que, dans le projet de budget d'appui biennal, le montant net des remboursements prévus à ce titre avait été estimé à 8,7 millions de dollars, soit un montant inférieur au remboursement intégral conformément à la décision du Conseil d'administration. Il s'agissait d'un problème sérieux que devaient examiner le Fonds, le Conseil d'administration et les gouvernements donateurs.

139. La Directrice exécutive a conclu en indiquant qu'elle avait récemment envoyé une lettre dans laquelle elle demandait des dons supplémentaires de fin d'année qui seraient utilisés dans l'important domaine de la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé génésique, et qui viendraient s'ajouter à toute autre contribution de fin d'année que les donateurs seraient en mesure de faire. Elle a signalé que le Fonds s'était fixé comme objectif de recevoir des contributions de 110 pays donateurs en 2001. Même si, dans certains cas, ces contributions seraient nécessairement modestes, elles témoigneraient concrètement de la volonté des gouvernements d'atteindre les objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement.

140. Le Conseil d'administration a pris note de l'examen de la situation financière en 2000 (DP/FPA/2001/11) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui biennal pour 2002-2003 (DP/FPA/2001/12) et adopté la décision suivante :

2001/16
FNUAP : Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population, établi pour l'exercice 2002-2003, contenu dans le document publié sous la cote DP/FPA/2001/10,

1. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 168,3 millions de dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 21,8 millions de dollars, viendront en déduction du montant net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 146,5 millions de dollars, ventilés comme suit :

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	82 064,0
Siège	37 585,2
Total partiel	**119 649,2**
Gestion et administration de l'organisation	48 611,0
Montant total des crédits ouverts	168 260,2
À déduire : montant estimatif des recettes	(21 800,0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	**146 460,2**

2. *Autorise* le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

3. *Engage* le Directeur exécutif à procéder aux reclassements de poste proposés avec la plus grande prudence et dans la plus grande transparence, en tenant compte des risques de conflit avec les besoins définis dans le cadre de l'enquête sur l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs;

4. *Prie* le Directeur exécutif de présenter une stratégie détaillée de mise en valeur des ressources humaines pour adoption à la seconde session ordinaire de 2002;

5. *Prie également* le Directeur exécutif de lui présenter, à sa seconde session ordinaire de 2002, des projets de révision du budget d'appui biennal de l'exercice 2002-2003 résultant de l'examen approfondi des besoins de l'organisation, y compris l'enquête sur l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs.

14 septembre 2001

IX. Questions diverses

141. Aucune question n'a été soulevée au titre du point 9 de l'ordre du jour.

142. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision ci-après :

2001/17
Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2001

Le Conseil d'administration,

Rappelle qu'à sa seconde session ordinaire de 2001, il a :

Point 1
Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa seconde session ordinaire de 2001 (DP/2001/L.3 et Corr.1), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

Approuvé la liste de questions devant être examinées par le Conseil d'administration en 2002 (DP/2001/CRP.16), telle qu'elle avait été modifiée oralement;

Approuvé son plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2002;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2002 :

Première session ordinaire :	28 janvier-8 février 2002
Session annuelle :	17-28 juin 2002 (Genève)
Seconde session ordinaire :	23-27 septembre 2002

Pris note des propositions relatives à la rationalisation de sa documentation et de ses méthodes de travail (DP/2001/CRP.17-DP/FPA/2001/CRP.2) et des observations faites à ce sujet;

Débat consacré au PNUD

Point 2
Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2001/13 du 14 septembre 2001 sur le projet de budget de PNUD pour l'exercice biennal 2002-2003;

Pris note du rapport sur l'examen annuel de la situation financière du PNUD en 2000 (DP/2001/22 et Add.1);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2001/24);

Pris note des informations concernant les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2000 (DP/2001/30 et Corr.1 et DP/2001/30/Add.1);

Pris note de l'amendement aux règles de gestion financière du PNUD (DP/2001/CRP.18);

Point 3
Plan de financement pluriannuel

Pris note du rapport sur la mise à jour du plan de financement pluriannuel et la révision du cadre intégré d'allocation des ressources (DP/2001/25);

Point 4
Évaluation

Décidé de reporter à sa première session ordinaire de 2002 l'examen du point 4 de l'ordre du jour;

Souligné la responsabilité qui lui incombe de fournir des orientations stratégiques au PNUD et à l'UNOPS sur le suivi de l'évaluation de leurs relations et, rappelant ses décisions 2000/16 et 2000/22 relatives au document DP/2000/35, exprimé le souhait de recevoir le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la question, accompagné des observations y relatives du Secrétaire général de même que de celles du PNUD et de l'UNOPS, à la mi-novembre 2001 au plus tard;

Point 5
Cadres de coopération de pays et questions connexes

Adopté la décision 2001/15 du 14 septembre 2001 sur l'assistance au Myanmar;

Approuvé le deuxième cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique	DP/RCF/RAP/2

Pris note des rapports d'examen pour les pays ci-après :

Rapport d'examen de pays pour le Ghana	DP/CRR/GHA/1
Rapport d'examen de pays pour la République populaire démocratique de Corée	DP/CRR/DRK/1
Rapport d'examen de pays pour l'Égypte	DP/CRR/EGY/1
Rapport d'examen de pays pour la République de Moldova	DP/CRR/MOL/1
Rapport d'examen de pays pour le Brésil	DP/CRR/BRA/1
Rapport d'examen de pays pour le Guyana	DP/CRR/GUY/1

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération de pays avec le Burkina Faso	DP/CCF/BKF/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Burundi	DP/CCF/BDI/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Tchad	DP/CCF/CHD/2 et Corr.1
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Gambie	DP/CCF/GAM/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Lesotho	DP/CCF/LES/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Malawi	DP/CCF/MLW/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Mozambique	DP/CCF/MOZ/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Sénégal	DP/CCF/SEN/2

Deuxième cadre de coopération de pays avec le Swaziland	DP/CCF/SWA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Togo	DP/CCF/TOG/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République-Unie de Tanzanie	DP/CCF/URT/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Zambie	DP/CCF/ZAM/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Bhoutan	DP/CCF/BHU/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Chine	DP/CCF/CPR/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République populaire démocratique de Corée	DP/CCF/DRK/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec l'Indonésie	DP/CCF/INS/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Mongolie	DP/CCF/MON/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Népal	DP/CCF/NEP/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Sri Lanka	DP/CCF/SRL/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République de Moldova	DP/CCF/MOL/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Brésil	DP/CCF/BRA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Chili	DP/CCF/CHI/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Guatemala	DP/CCF/GUA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Pérou	DP/CCF/PER/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec l'Uruguay	DP/CCF/URU/2
Approuvé le premier cadre de coopération sous-régionale pour les Caraïbes	DP/SCF/CAR/1
Approuvé la deuxième prorogation du premier cadre de coopération de pays avec l'Argentine	DP/CCF/ARG/1/EXT.II

Pris note de la prorogation des cadres de coopération de pays ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec le Bénin	DP/CCF/BEN/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Comores	DP/CCF/COI/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec la Côte d'Ivoire	DP/CCF/IVC/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec le Ghana	DP/CCF/GHA/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec la Mauritanie	DP/CCF/MAU/1/EXT.I

Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Fidji	DP/CCF/FIJ/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les États fédérés de Micronésie	DP/CCF/FSM/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec l'Inde	DP/CCF/IND/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Kiribati	DP/CCF/KIR/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Îles Marshall	DP/CCF/MAS/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Nioué	DP/CCF/NIU/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Palaos	DP/CCF/PLU/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée	DP/CCF/PNG/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec le Samoa	DP/CCF/SAM/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Îles Salomon	DP/CCF/SOI/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Tonga	DP/CCF/TON/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Tuvalu	DP/CCF/TUV/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Vanuatu	DP/CCF/VAN/1/EXT.I

Pris note du rapport relatif à Nauru : affectation d'un montant cible pour l'allocation des ressources de base (DP/2001/31);

Point 6
UNOPS : questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2001/14 du 13 septembre 2001 sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires révisées de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2000-2001 et son projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2001/29);

Débat consacré au FNUAP

Point 7
Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes d'assistance ci-après :

Assistance au Gouvernement du Bhoutan	DP/FPA/BTN/4
Assistance au Gouvernement de l'Érythrée	DP/FPA/ERI/2
Assistance au Gouvernement de l'Éthiopie	DP/FPA/ETH/5
Assistance au Gouvernement de la Gambie	DP/FPA/GMB/5
Assistance au Gouvernement de la Mongolie	DP/FPA/MNG/3
Assistance au Gouvernement du Maroc	DP/FPA/MAR/6
Assistance au Gouvernement du Mozambique	DP/FPA/MOZ/6
Assistance au Gouvernement du Niger	DP/FPA/NER/5
Assistance au Gouvernement du Sénégal	DP/FPA/SEN/5
Assistance au Gouvernement de Sri Lanka	DP/FPA/LKA/6
Assistance au Gouvernement du Soudan	DP/FPA/SDN/4
Assistance au Gouvernement de la République arabe syrienne	DP/FPA/SYR/6
Assistance au Gouvernement de la Thaïlande	DP/FPA/THA/8

Approuvé la demande de financement supplémentaire au titre du programme d'assistance du FNUAP aux pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes (DP/FPA/CP/179/EXT/1);

Approuvé le programme d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/MMR) et demandé au Directeur exécutif de lui faire rapport tous les ans sur son exécution, à l'occasion de sa session annuelle;

Point 8
Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2001/16 du 14 septembre 2001 sur le projet d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2002-2003;

Pris note de l'examen financier annuel pour 2000 (DP/FPA/2001/11);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2002-2003 (DP/FPA/2001/12);

Point 9
Questions diverses